

N° 3

SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 30 MAI 1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 mai 1960.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

par M. GASTON MONNERVILLE,

Président du Sénat de la Communauté.

Mes chers Collègues,

Vous savez que j'ai l'habitude — je puis parler ainsi puisque depuis plusieurs années la confiance de mes collègues d'une autre Assemblée m'a maintenu à ce siège et que vous venez pour la seconde fois de m'élire Président, chargé de diriger vos travaux — j'ai l'habitude, dis-je, de ne prononcer de remerciements que lorsque le Bureau lui-même est élu.

Il vient de l'être par une procédure qu'à mon sens vous avez eu raison d'adopter, puisque nous sommes réunis ici, représentants des treize Républiques, pour essayer de mettre au point la révision constitutionnelle qui fait l'objet de notre session plus que pour nous perdre dans les méandres de la procédure.

C'est donc au nom du Bureau tout entier que je vous adresse mes remerciements pour les votes qui ont été les vôtres.

Mais vous me permettrez aussi, à titre personnel, de vous remercier pour la confiance qui m'a été faite. Elle m'a été faite,

cette fois-ci, à un nombre de suffrages qui a très largement dépassé celui qui, au mois de juillet dernier, m'avait déjà comblé. Je vois ainsi — je crois interpréter votre pensée — que ce n'est évidemment pas la personne du Président qui est en cause. Vous avez voulu montrer au Sénat de la Communauté que vous étiez partisans d'une continuité en vue d'un travail réel et je crois que vous avez voulu dire que le Bureau que vous aviez élu très librement au mois de juillet dernier n'ayant pas eu la possibilité, en raison des circonstances, de vous soumettre un travail efficace, devait dès maintenant commencer à remplir ses fonctions.

Ces fonctions sont déjà remplies en partie puisque notre cher Doyen vient de vous dire quels sont les textes qui vous sont soumis. Vous aurez le plus rapidement possible à vous en saisir en commission et je crois que nous donnerions un très haut exemple en nous penchant tout de suite, dès demain matin, sur le projet de loi constitutionnelle.

Il a fait l'objet devant le Parlement de la République française de débats que vous connaissez. Il a été voté. Il faut maintenant votre décision, à vous, Sénat de la Communauté, pour que puisse s'inscrire dans les faits ce qui constitue, non seulement le désir, mais la volonté de beaucoup des Etats d'Afrique et de Madagascar.

Vous m'avez appelé au très haut honneur, je le tiens pour tel, de guider vos travaux au moment où la Communauté prend un tournant, il faut bien le dire. Au moment où nous nous interrogeons sur son avenir et son avenir immédiat, vous avez estimé que je pouvais être pour notre Assemblée un pilote assez expérimenté pour éviter récifs et écueils. Je ferai de mon mieux, assisté de tous ceux que vous avez désignés comme vice-présidents et comme secrétaires.

Je vous disais au mois de juillet ma foi profonde dans la Communauté française. Sans doute, c'était la formule de la Communauté de 1958 ; mais je crois très sincèrement qu'après les innovations qui seront apportées à la suite du vote que vous allez émettre et qui, d'après les échos que j'en ai déjà, sera favorable à cette modification du titre XII, nous n'aurons pas pour autant à relâcher notre effort.

Dans cette enceinte, l'année dernière, au moment où le Sénat de la République siégeait et où nos collègues représentant les Etats africains siégeaient avec nous pour la dernière fois, il me

souvent leur avoir dit à la fois notre mélancolie et notre fierté. Notre mélancolie de ne plus les voir siéger dans un Parlement national et notre fierté de constater que pendant six, huit, dix et même douze ans, certains d'entre eux, et même beaucoup d'entre eux, avaient travaillé ici dans l'intérêt général, dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt national. Et je leur disais que, dans leurs Assemblées locales ou dans leurs Gouvernements qui désormais allaient être mis entre leurs mains, peut-être novices, mais volontaires, nous pensions qu'ils apporteraient ce qu'ils avaient pu acquérir dans nos travaux parlementaires.

Il en est parmi eux qui sont là et je sais que, eux aussi, ont ressenti, non pas de l'amertume, mais quelque tristesse en pensant que peut-être ils ne viendraient plus siéger dans une enceinte parlementaire en France et à Paris. La création du Sénat de la Communauté leur a permis de venir en commun prendre avec nous des responsabilités communes, pour un destin commun.

Comme je l'ai déclaré en juillet dernier, je reste persuadé — et j'adresse cet appel à ceux qui représentent les douze Républiques de Madagascar et d'Afrique — qu'ils considéreront que la Communauté rénovée, comme on dit, ne relâchera pas les liens entre eux et nous, entre leurs populations et la France, et qu'ils auront à cœur, comme nous-mêmes, de prolonger ces contacts dont vous parliez, monsieur le Doyen, tout à l'heure, de faire qu'aussi bien en Afrique ou à Madagascar qu'à Paris ce que nous appelons le grand ensemble français soit un ensemble vivant.

C'est le vœu que j'émetts le jour où, pour la deuxième fois, vous m'appellez à la tête de vos travaux.